



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 juillet 2007

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoints

MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mme NEY,

MM. WEIL, M. PIERSON, conseillers municipaux.

Membre excusée : Mme FIKUART.

M. FAUL Alain est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Nouvelle perception :

- * approbation subvention et plan de financement
- * poursuites des études de conception et de réalisation du maître d'œuvre.
- * Acquisition de l'immeuble existant.
- * bail de location et assurance.

2. Demandes de subvention

3. Accueil Périscolaire : bilan d'activités.

4. Divers :

- * Avancement des travaux de voirie
- * Avancement des travaux à l'école maternelle.

oooOooo

1. Communications :

a) Programme 2008 des subventions départementales.

Le maire donne connaissance au conseil municipal du courrier adressé par le Président du Conseil Général aux collectivités concernant les modifications prévues en matière de financement des travaux communaux à partir de 2009.

L'année 2008 sera une année de transition et les communes ayant signé un contrat SACR 2005/2007 pourront bénéficier d'une subvention égale au tiers du montant accordé au précédent contrat, soit pour Lorquin : $181\ 020\ € : 3 = 60\ 340,-\ €$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le principe du financement forfaitaire des travaux 2008 proposé par le Conseil Général
- charge la commission des travaux d'élaborer un programme de travaux à déposer au Conseil Général avant le 15 octobre 2007.

b) Accueil périscolaire.

Monsieur SEROT, expose le bilan financier relatif au fonctionnement de l'accueil périscolaire, géré par l'Association des Parents d'Elèves en partenariat avec la commune de LORQUIN. Il est mis en évidence un déficit de trésorerie pour le fonctionnement normal de l'association.

M. SEROT est chargé de faire une évaluation financière de ce déficit avec la Présidente de l'A.P.E.L. Une nouvelle tarification doit être mise en place à la rentrée, avec un tarif différent pour les communes qui n'adhèrent pas au périscolaire.

Par ailleurs, il informe les membres présents qu'il y a lieu d'autoriser le maire à signer un contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F. qui prendra effet au 1/1/2007 jusqu'au 31/12/2007 à la suite des contrats enfance et temps libres qui sont échus depuis le 31/12/2006.

Compte tenu de l'importance des flux financiers et les difficultés de trésorerie de l'Association des parents d'élèves, le Groupement des Employeurs de la vie associative demande la mise en place une convention de fonctionnement entre la commune de LORQUIN et l'A.P.E.L.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le maire à élaborer un projet de convention de fonctionnement de l'accueil périscolaire entre la commune et l'A.P.E.L.
- autorise le maire à signer le contrat « Enfance Jeunesse » 2007-2010 avec la CAF de la Moselle

2. Nouvelle Perception :

Par courrier du 21 juin 2007, le Préfet de la Moselle informe le Maire que, conformément à l'avis de la commission consultative d'élus qui s'est réunie le 11 juin 2007 en Préfecture de Moselle, une suite favorable à la demande de subvention DDR 2007 (Dotation de Développement Rurale) est envisagée sous réserve que le dossier soit complété avant le 10 août 2007 par :

- un devis détaillé des travaux concernant la trésorerie,
- le cas échéant, la décision d'octroi de la DGE,
- l'engagement d'acquérir le bâtiment daté et signé ou l'acte de vente.
- l'engagement à débiter ce projet au plus tard dans les 6 mois qui suivront la notification de l'aide.

Par ailleurs, le maire soumet le projet d'acte de vente de la trésorerie, par acte administratif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la maire à passer commande de la poursuite des études de conception et de réalisation, de la mission de maîtrise d'œuvre, auprès de Mr DILLENSCHNEIDER selon marché de maîtrise d'œuvre du 12/10/2006
- autorise la maire à passer commande des missions SPS et Contrôle Technique.
- s'engage à acquérir le bâtiment existant pour un montant de 123.000 € conformément à l'évaluation du service des Domaines du 24 juillet 2006
- autorise le maire à signer l'acte de vente par acte administratif
- s'engage à procéder au réaménagement et à l'extension des locaux dans les meilleurs délais
- s'engage à assurer la continuité du service public par la location à l'Etat des locaux ainsi vendus
- s'engage à louer à l'Etat les locaux rénovés et les locaux neufs dans les conditions juridiques et financières conformes à celles définies par le service des Domaines
- autorise le maire à signer les baux de location correspondants qui seront rédigés par France Domaine
- s'engage à débiter ce projet dans les 6 mois qui suivront la notification de l'aide.

Un crédit de 700 500,00 € est ouvert au B.P. 2007 pour la réalisation de cette opération.

3. Travaux extension Ecole Maternelle – Avenant entreprise LEHMANN - travaux de peinture.

Le maire soumet au conseil municipal une proposition de travaux complémentaires souhaités concernant la réfection de murs extérieurs existants de l'école maternelle tels que :

- côté cour au sud : application d'une peinture extérieure.
- pignon côté Nord : suppression bardage amiante, pose d'une isolation extérieure épaisseur de 6 cm crépis teinté adéquat pour un montant prévisionnel de 5.784,99 € H.T.

Cet avenant ramène le marché de base de 24 434,72 € à 31.353,57 € T.T.C. et représente une augmentation de 28.31 %.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réalisation des travaux complémentaires
- autorise le maire à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise LEHMANN à EYWILLER.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2007.

4. Travaux de réfection de la cour de l'école maternelle.

Le maire propose au conseil municipal de rénover le revêtement de surface de la cour d'école maternelle pour supprimer bosses et trous, ainsi que tout relief provenant des anciens jeux.

L'entreprise COLAS présente un devis de 5.497,50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la suppression des travaux initialement prévu dans la cour au lot Gros-Cœuvre-Société HICK pour un montant de 2 336,80 € H.T.
- autorise le Maire à passer commande à l'entreprise COLAS pour un montant de 5.497,50 € H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2007.

5. Affaires Domaniales – Déclarations d'intention d'aliéner.

Le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner qui est parvenue en mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
06/07/2007	Mr DROHM Mathias	Maison d'habitation – Section 1 n°34 avec 194 m ²	Rue Charly Ochs – La Bridolée	Renonce à exercer son droit de préemption

6. Travaux à l'église Sainte-Croix à LORQUIN.

A la demande du conseil municipal et du conseil de fabrique, Monsieur SEROT, Adjoint et Président du Conseil de Fabrique expose le programme des travaux mis à jour, relatif à la réfection intérieure de l'église ainsi que l'acquisition d'un nouvel autel et le remplacement de la porte extérieure de la chapelle Ste Anne à LORQUIN.

Le conseil de Fabrique prendra en charge les travaux suivants :

- le traitement des murs extérieurs contre l'humidité	13.400 € H.T.
- la réfection de l'électricité et points lumineux	12.884 € H.T.
- la peinture (minérale) de l'ensemble de l'intérieur de l'église	26.756 € H.T.

TOTAL H.T. **53.040 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide de prendre en charge :	
- l'acquisition de l'autel pour un montant de	11.036,79 € H.T.
- le remplacement de la porte de la chapelle Ste Anne pour un montant de	2.090,30 € H.T.

TOTAL H.T. **13.127,09 € H.T.**

- arrête le plan de financement comme suit :	
* subvention du Ministère de l'Intérieur	10 000,00 €
* Commune de LORQUIN	3 127,09 €

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2007.

7. Divers

Le maire informe les membres présents :

- Avancement des travaux à l'école maternelle.

le planning prévisionnel est pour le moment respecté par le Maître d'œuvre et les entreprises ; Les membres du conseil municipal seront sollicités fin août pour mettre en place le nouveau mobilier et procéder au rangement de celui-ci.

- Lotissement.

4 permis de construire sont autorisés à ce jour et trois chantiers sont commencés. Le Maire attire l'attention sur une hausse très probable de 5 % de la T.V.A. après les élections municipales 2008.

- Nuisances sonores.

Le maire rappelle que la question des nuisances sonores, à propos des travaux de bricolage, des tondeuses et des débroussailleuses en dehors des horaires réglementaires, à savoir :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
- les dimanches et jours fériés de 9 h 45 à 11 h 45.

- Chapiteau.

La réception et l'installation du nouveau chapiteau 12 ml x 8 ml sur le complexe sportif a eu lieu et donne entière satisfaction aux associations lorquinoises.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 50.